

Montrouge, 20 février 2011

Communiqué de l'Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves concernant les suppressions de postes et le remplacement des enseignants.

Les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E. tiennent à rappeler que le devoir et la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale est d'assurer la totalité des heures de cours annuelles dues aux élèves, en raison de l'obligation de scolarisation à laquelle ils sont soumis.

La décision du gouvernement de supprimer des postes d'enseignants, ne dispense pas le ministère de l'Éducation nationale d'assurer à tous les élèves, quelque soit le lieu où se trouve leur établissement, d'étudier sereinement et d'avoir les mêmes chances de réussite, sans être pénalisés par la diminution du nombre des divisions ou du choix des options.

Les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E. tout à fait conscients des divers types de remplacements d'enseignants tous niveaux confondus [école, collège, lycée] auxquels doit faire face le ministère de l'Éducation nationale, sont amenés à constater une dégradation alarmante des absences non remplacées en particulier due au fait que les enseignants remplaçants sont affectés sur les congés de longue durée dès la rentrée scolaire.

Le gouvernement avait pourtant affirmé que les suppressions de postes n'auraient pas de conséquences tant sur la qualité que sur la durée des formations ; il a pour obligation de respecter ses engagements.

Béatrice CHESNEL, Présidente

Béatrice CHESNEL Présidente unaape.chesnel.beatrice@gmail.com

42, rue Carvès, 92120 Montrouge./Téléphone : 01 40 92 16 61

Site : <http://www.U.N.A.A.P.E..asso.fr> Mèl : secretariat@U.N.A.A.P.E..asso.fr

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901/Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987

Habilitée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Agréée par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative